OCOM M107.02 – IDENTIFIER LES GRADES DES CADETS DE L'ARMÉE ET DES OFFICIERS

1. **Rendement** : Identifier les grades des cadets de l'Armée et des officiers

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Le cadet doit identifier la structure des grades :

   a. des Cadets royaux de l'Armée canadienne (Cad RAC),

   b. de l'Armée canadienne.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire la structure et les insignes de grade des Cad RAC, y compris : a. le caporal suppléant, b. le caporal (Cpl), c. le caporal-chef (Cplc), d. le sergent (Sgt), e. l'adjudant (Adj), f. l'adjudant-maître (Adjum), g. l'adjudant-chef (Adjuc).	Activité en classe	10 min	A2-030
PE2	Expliquer la structure et les insignes de grade des officiers de l'élément terrestre des FC, y compris : a. l'officier subordonné; l'élève-officier (Elof), b. les officiers subalternes, y compris : 1. le sous-lieutenant (Slt), 2. le lieutenant (Lt), 3. le capitaine (Capt); c. les officiers supérieurs, y compris : 1. le major (Maj), 2. le lieutenant-colonel (Lcol), 3. le colonel (Col), d. les officiers généraux, y compris : 1. le brigadier-général (Bgen), 2. le major-général (Mgen),	Activité en classe	15 min	A0-001 A0-009

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	3. le lieutenant-général (Lgen), 4. le général (Gén).			

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Total :	30 min

6. **Justification** : Une activité en classe a été choisie pour la présente leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à l'égard de la structure des grades des Cad RAC de l'Armée canadienne.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-001 A-AD-265-000/AG-001 DHP 3-2. (2001). *Instructions sur la tenue des Forces canadiennes.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

   b. A0-009 A-AA-100-000/AA-003 Forces canadiennes. (2006). *ORFC chapitre 3, section 1, Grades et désignation des grades.* Ottawa,ON, Ministère de la Défense nationale.

   c. A2-030 Directeur Cadets. (2005). OAIC 40-03 *Grades des cadets de l'Armée et effectifs des corps de cadets.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ) approprié à la salle de classe ou au secteur d'entraînement,

   b. des insignes de grade ou des images d'insignes de grade.

9. **Matériel d'apprentissage** : Les insignes de grade du document de cours de l'Armée canadienne.

10. **Modalités de contrôle** : Aucune.

11. **Remarques** : Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.